



# Anael Finance Ws Validation du brouillard

Documentation

---

**© Copyright 2019 Infor**

Tous droits réservés. Les termes et marques de conception mentionnés ci-après sont des marques et/ou des marques déposées d'Infor et/ou de ses partenaires et filiales. Tous droits réservés. Toutes les autres marques répertoriées ci-après sont la propriété de leurs propriétaires respectifs.

**Avertissement important**

Les informations contenues dans cette publication (y compris toute information supplémentaire) sont confidentielles et sont la propriété d'Infor.

En accédant à ces informations, vous reconnaissez et acceptez que ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) ainsi que les copyrights, les secrets commerciaux et tout autre droit, titre et intérêt afférent, sont la propriété exclusive d'Infor. Vous acceptez également de ne pas vous octroyer les droits, les titres et les intérêts de ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) en vertu de la présente, autres que le droit non-exclusif d'utilisation de ce document uniquement en relation avec et au titre de votre licence et de l'utilisation du logiciel mis à la disposition de votre société par Infor conformément à un contrat indépendant (« Objectif »).

De plus, en accédant aux informations jointes, vous reconnaissez et acceptez que vous devez respecter le caractère confidentiel de ce document et que l'utilisation que vous en faites se limite aux Objectifs décrits ci-dessus.

Infor s'est assuré que les informations contenues dans cette publication sont exactes et complètes.

Toutefois, Infor ne garantit pas que les informations contenues dans cette publication ne comportent aucune erreur typographique ou toute autre erreur, ou satisfont à vos besoins spécifiques. En conséquence, Infor ne peut être tenu directement ou indirectement responsable des pertes ou dommages susceptibles de naître d'une erreur ou d'une omission dans cette publication (y compris toute information supplémentaire), que ces erreurs ou omissions résultent d'une négligence, d'un accident ou de toute autre cause.

**Reconnaissance des marques**

Tous les autres noms de société, produit, commerce ou service référencé peuvent être des marques déposées ou des marques de leurs propriétaires respectifs.

**Informations de publication**

Version : Anael Finance Ws Version V4R5

Auteur : Claudie ENEZ

Date de publication : 8 juillet 2019

---

---

# Table des matières

<b>À propos de ce manuel .....</b>	<b>5</b>
Public concerné .....	5
Périmètre du document .....	5
Pré-requis .....	6
Documents liés .....	6
Historique du document.....	6
Contacter Infor .....	7
<b>Chapitre 1 Traitements.....</b>	<b>9</b>
Chiffre d'affaires .....	9
Extourne d'écritures.....	9
Ecritures inter-établissement.....	10
Gestion des flux intra-groupes .....	11
TVA sur encaissement .....	11
Alimentation de l'historique des dates de validité de CCA .....	11
Génération des écritures réciproques .....	11
Gestion des documents dématérialisés (Pièces Jointes) .....	12
Pièces comptables avec « Fichier joint » et écritures réciproques.....	13
Alimentation du fichier des factures d'immobilisation .....	14
Alimentation des fichiers historiques et fichiers cumuls.....	14
Déduction partielle de la TVA.....	15
<b>Chapitre 2 Gestion des anomalies du brouillard.....</b>	<b>17</b>
Principe général.....	17
Edition des anomalies .....	18
Recyclage des anomalies .....	19



---

# À propos de ce manuel

Ce document aborde les différents traitements exploités dans la validation du brouillard sur FINANCE WS.

- Extourne des écritures
- Ecritures inter-établissement
- Alimentation du chiffre d'affaires
- Gestion des intra-groupes
- Génération des OD de TVA sur encaissement, et TVA intracommunautaire.
- Alimentation de la table des historiques de validité des charges / produits constatés d'avance (CCA)
- Génération des écritures réciproques
- Gestion des documents dématérialisés (=Pièces jointes)
- Alimentation du fichier des factures d'immobilisations
- Alimentation des fichiers historiques et fichiers cumuls

Les anomalies du brouillard peuvent être recyclées par l'utilisateur.

## Public concerné

Clients d'Infor utilisateurs d'Infor FMS Anael Finance Ws

## Périmètre du document

Version V4R5

## Pré-requis

Aucun

## Documents liés

Aucun

## Historique du document

Version	Date	Auteur	Contenu
1.0	30 avril 2008	Claudie Enez	Création du document
1.1	30 oct. 2008	Jérôme Mailley	Mise en forme
1.2	05 Janvier 2011	Claudie ENEZ	V4R3 : Alimentation de la table des historiques de validité CCA
2.0	Janvier 2012	Ingrid MARY	Application du nouveau modèle Word
2.1	Mars 2012	Claudie Enez	Compléments : flux et Journaux à extourne automatique et écritures réciproques
2.1	Mai 2012	Brigitte Quevedo	Génération fichiers Factures IMMO
2.2	Août 2013	Claudie ENEZ Brigitte Quevedo	V4R5 : Gestion des documents dématérialisés et Déduction partielle de la TVA
2.2 bis	Février 2019	Claudie ENEZ	V4R5 : Contrôle Pièce - Ajout du code anomalie « U » : « La date comptable doit être unique sur tous les mouvements de la pièce »

## Contacter Infor

Pour toute question sur les produits Infor, rendez-vous sur <https://concierge.infor.com/> pour créer un cas.

Si nous modifions ce document après la sortie du produit, nous en publierons une nouvelle version sur le portail de Support Infor. Pour accéder à la documentation, cliquez sur **Rechercher > Parcourir la documentation**. Nous vous conseillons de consulter régulièrement ce portail afin de prendre connaissance des mises à jour de documentation.

Si vous avez des commentaires au sujet de la documentation Infor, vous pouvez envoyer un e-mail à [documentation@infor.com](mailto:documentation@infor.com).



## Chiffre d'affaires

La validation du brouillard alimente le fichier du chiffre d'affaires sur les comptes de tiers en fonction de certains critères, dans la table du chiffre d'affaires FMCAFFAIRE.

Seules les pièces comptables mouvementées sur les journaux d'achat ou de vente (Type A ou V) sont prises en compte dans le calcul du chiffre d'affaires des tiers. Les pièces extracomptables sont exclues de ce traitement.

Seuls les mouvements passés sur les comptes généraux constituants du chiffre d'affaires alimentent le C.A sur les tiers. Ce dernier est calculé en monnaie société, en devise, TTC et HT.

Pour calculer le CA, la validation du brouillard tient compte de la valeur de la zone « Pris en compte du chiffre d'affaires » sur le compte général :

- « Chiffre d'affaires HT »
- « Chiffre d'affaires TTC »
- « Non pris en compte »

## Extourne d'écritures

La validation du brouillard permet d'extourner automatiquement les pièces comptables qui sont comptabilisées sur des journaux à extourne automatique.

### **Pièces à extourner**

Seules les pièces qui sont mouvementées sur des journaux à extourne automatique sont concernées par ce traitement. En V4R4, les journaux ont fait l'objet de modification afin de gérer les extournes d'écriture en inversion de sens, ou en inversion de signe.

Deux cas se présentent :

\* Si la zone « Journal à extourne automatique » est cochée dans le journal, alors les pièces comptables sont extournées sur la période calculée à partir de la période de réception définie dans le journal. Il est possible d'extourner les pièces comptables sur l'exercice N+1. Tous les mouvements de la pièce comptable (y compris les mouvements analytiques) sont extournés. L'extourne est toujours générée en automatique sur le premier jour du mois par la validation du brouillard

\* Si la zone « Journal à extourne automatique » n'est pas cochée dans le journal, alors les pièces comptables ne sont pas extournées dans les fichiers historiques.

### **Période de réception**

La table des journaux définit le nombre de périodes à prendre en compte dans le calcul de la période de réception de l'extourne. Le nombre de périodes est défini de 1 à 6 (période +1, période +2, etc.). L'extourne est toujours générée sur le premier jour du mois par la validation du brouillard.

### **Gestion des montants**

L'extourne peut être générée en inversion de sens ou en inversion de signe en fonction de certains paramètres. Deux cas se présentent :

\* Si la zone « Autoriser les montants négatifs » est cochée dans les « paramètres généraux » de la société, et si :

- la zone « Extourne en inversion de sens » est cochée sur le journal à extourne, alors les pièces comptables sont extournées en inversion de sens. Les montants comptabilisés sur la pièce d'origine au débit sont extournés au crédit, et les montants comptabilisés au crédit sont extournés au débit.

- la zone « Extourne en inversion de sens » n'est pas cochée sur le journal à extourne, alors les pièces comptables sont extournées en inversion de signe. Les montants comptabilisés sur la pièce d'origine au débit sont extournés au débit(-), et les montants comptabilisés au crédit sont extournés au crédit(-).

\* Si la zone « Autoriser les montants négatifs » n'est pas cochée dans les « paramètres généraux » de la société, alors les pièces comptables sont extournées en inversion de sens. Les montants passés à l'origine au débit sont extournés au crédit, et les montants comptabilisés au crédit sont extournés au débit.

## **Ecritures inter-établissement**

La validation du brouillard permet de générer les écritures inter-établissement en fonction du paramétrage de la société, et du journal. Voir la documentation **V4\_ECRIT\_INTER\_ETAB**.

## Gestion des flux intra-groupes

La validation du brouillard permet de reconnaître les mouvements intra-groupes via les codes flux en provenance de la zone stat1 du tiers. Voir la documentation **V4\_INTRA\_GROUPE**.

## TVA sur encaissement

La validation du brouillard permet de générer les OD de TVA sur encaissement sur les pièces de règlement, si la TVA sur encaissement est exploitée au niveau de la société. Lorsqu'une pièce de règlement est détectée, une OD de TVA est générée (sous certaines conditions) au sein même de la pièce de règlement. Le principe consiste à ajouter des lignes supplémentaires pour solder le compte de TVA à justifier pour un compte de TVA à déclarer.

## Alimentation de l'historique des dates de validité de CCA

Si les comptes généraux sont déclarés de type CCA, et que les dates de validité CCA début et fin sont alimentées sur les mouvements comptables et analytiques de la pièce, la validation du brouillard alimente automatiquement la table des historiques de dates de validité de CCA (FMCCADAT). Ce principe est appliqué également aux extournes d'écritures.

## Génération des écritures réciproques

Pour mener à bien la gestion des écritures réciproques entre les filiales du groupe, la validation du brouillard procède à un certain nombre de contrôles :

- La société courante doit être déclarée « société émettrice »
- Les sociétés filiales qui réceptionnent les écritures réciproques doivent être déclarées « sociétés réceptrices »
- Les tiers concernés par les écritures réciproques doivent être déclarés « Tiers interco » dans la fiche tiers.
- Sur la société émettrice, pour chaque tiers interco, la société affiliée doit être renseignée, ainsi que l'établissement affilié le cas échéant.
- Les paramètres de base servant à la comptabilisation des écritures réciproques doivent être complétés.
- Toutes les tables des équivalences (sociétés/tiers, établissements, journaux, comptes généraux et natures analytiques) doivent être complétées.

Si toutes les conditions sont réunies, la validation du brouillard génère alors les écritures réciproques dans les différentes sociétés affiliées dans FMINTEGRATION.

Dès qu'une anomalie est détectée sur les pièces traitées par la validation du brouillard, elles sont marquées dans le brouillard comme suit (*dans la zone CANOM*) :

- Code P : Paramétrage des équivalences de tables interco incomplet (établissements, journaux, comptes généraux, natures)
- Code T : erreur sur ligne de tiers dans les écritures interco.

Dans la société émettrice, les pièces valides ayant déclenché des écritures réciproques sur les autres filiales du groupe sont marquées par le code T (=Traité) dans le marquage 2 du brouillard FMBROUILLARD. Lors de la comptabilisation effective de ces pièces dans les tables des mouvements historiques, la valeur du marquage 2 (T) du brouillard est reconduite dans le marquage 2 de la table FMJOR.

Dans les différentes sociétés réceptrices, leurs écritures réciproques respectives générées dans FMINTEGRATION sont marquées par le code I (=Interco) dans le top « Écritures réciproques » de FMINTEGRATION. Lors de la comptabilisation des écritures BATCH dans le brouillard, la valeur du top « Écritures réciproques » (I) de FMINTEGRATION est reconduite dans le marquage 2 du brouillard FMBROUILLARD. Lorsque la validation du brouillard comptabilise les écritures réciproques dans les tables des mouvements historiques, la valeur du marquage 2 (I) est reconduite dans le marquage 2 de la table FMJOR.

Voir la documentation fonctionnelle **Écritures\_Réciproques\_V4R5.2.2**.

## Gestion des documents dématérialisés (Pièces Jointes)

Les pièces comptables associées à un « fichier joint » sont identifiées par le top « Pièce jointe » à J dans le brouillard (Zone CPJ = J dans FMBROUILLARD). Tous les mouvements de la pièce comptable (en comptabilité générale et analytique) sont alors marqués à « J » dans ce cas.

Deux cas de figure se présentent :

- Si la zone « Pièce jointe » du brouillard (zone CPJ de FMBROUILLARD) est alimentée à « J » sur tous les mouvements de la pièce comptable (en comptabilité générale et analytique), alors la validation du brouillard conduit à l'identique ce marquage à « J » dans la zone « Pièce jointe » sur tous les mouvements de la pièce comptable (en comptabilité générale et analytique) dans les historiques comptables (Zone CPJ de FMJOR et FMHISTORAUJI).  
Dans les consultations des tiers, des comptes généraux, des journaux, des centres analytiques et en Recherche des écritures, il est alors possible visualiser le contenu du « fichier joint » associé à la pièce comptable (Onglet Pièce).
- Si la zone « Pièce jointe » du brouillard (Zone CPJ de FMBROUILLARD) est à NULL sur les mouvements de la pièce comptable (en comptabilité générale et analytique), alors la validation du brouillard conduit à l'identique la valeur NULL dans la zone « Pièce jointe » sur tous les mouvements de la pièce comptable (en comptabilité générale et analytique) dans les historiques comptables (Zone CPJ de FMJOR et FMHISTORAUJI).  
Dans ce cas, aucun « fichier joint » n'est associé à la pièce comptable.

Voir la documentation fonctionnelle **Gestion\_Documents\_Dématérialisés\_V4R5\_1.0**.

## Pièces comptables avec « Fichier joint » et écritures réciproques

Les écritures comptables associées à un « fichier joint » qui déclenchent des écritures réciproques dans une société de destination, sont traitées comme suit dans la validation du brouillard :

Dans le cadre de la « Gestion des écritures réciproques », rappelons que dans la société émettrice, les pièces valides ayant déclenché des écritures réciproques sur les autres filiales du groupe sont marquées par le **code T (=Traité) dans le marquage 2** du brouillard (Zone CMARQUAGE2 de FMBROUILLARD). Lors de la comptabilisation effective de ces pièces dans les tables des mouvements historiques, la valeur « T » du marquage 2 du brouillard est reconduite à l'identique dans le marquage 2 de la table FMJOR.

Dans le cadre de la « Gestion des documents dématérialisés », si les pièces comptables sont associées à un « fichier joint », elles sont marquées par le code « J » **dans la zone « Pièce jointe »** du brouillard (Zone CPJ de FMBROUILLARD).

Dans la société émettrice, si les pièces comptables sont marquées comme suit dans le brouillard :

- par « T » dans le marquage 2 (zone CMARQUAGE2 = T) sur tous les mouvements de la pièce comptable dans FMBROUILLARD,
- et par « J » dans la zone « Pièce jointe » sur tous les mouvements de la pièce comptable (zone CPJ de FMBROUILLARD)

alors la validation du brouillard comptabilise :

- les pièces comptables dans les historiques de la société émettrice en les marquant comme suit :
  - o Reconduction du « T » dans le marquage 2 sur tous les mouvements de la pièce comptable dans FMJOR.
  - o Reconduction du « J » dans la zone « Pièce jointe » sur tous les mouvements de la pièce comptable dans les historiques comptables (zone CPJ de FMJOR et FMHISTORAUJI).
- les écritures réciproques sur la société de destination dans FMINTEGRATION en les marquant comme suit :
  - o Alimentation du « I » (=Interco) dans le top « Ecritures réciproques » sur tous les mouvements de la pièce comptable dans FMINTEGRATION.
  - o Forçage à NULL de la zone « Pièce jointe » sur tous les mouvements de la pièce comptable dans FMINTEGRATION (zone CPJ de FMINTEGRATION). En effet, le « fichier joint » reste associé à l'écriture d'origine, et en aucun cas à l'écriture réciproque générée dans la société de destination.

## Alimentation du fichier des factures d'immobilisation

Si la case 'Fichier facture d'immo' des paramètres généraux de la société est cochée, le programme de validation du brouillard alimentera la table 'FMIMMOFACT' quand :

- CIMMOFACT= 1 dans FPGENERAL **et**
- CTOPEXTRACPT = C (comptable seulement) **et**
- Journal ABQ de type Achat **et**
- une racine de compte d'immobilisation présent sur la ligne.

## Alimentation des fichiers historiques et fichiers cumulés

La validation du brouillard alimente les différents fichiers historiques de comptabilité générale, de comptabilité analytique, ainsi que les fichiers cumulés :

- FMJOR : fichier des journaux mensuels
- FMHISTORGENE : fichier des mouvements historiques de comptabilité générale
- FMHISTORAUXI : fichier des mouvements historiques de comptabilité auxiliaire
- FMORTEF : fichier du portefeuille
- FMCANA200 : fichier des mouvements analytiques (entête)
- FMCANA201 : fichier des mouvements analytiques (détail)
- FMLAD : Fichier des N° de LAD
- FMCUMUL : cumuls comptables de comptabilité générale et auxiliaire
- FMCUMULEXTRA : cumuls extracomptables de comptabilité générale et auxiliaire
- FMCUMFLUX : cumuls comptables sur les flux
- FMCUMFLUXEXTRA : cumuls extracomptables sur les flux
- FMCUMA210 : cumuls analytiques (comptables)
- FMCUMA310 : cumuls analytiques (extracomptables)
- FMCCADAT : historique des dates de validité de charge/produit constaté d'avance

### Exemple d'une pièce comptable qui a mouvementé deux axes analytiques.

En cas de croisements analytiques, la validation du brouillard alimente toujours les cumuls sur axes simples, et les cumuls sur axes croisés, et ceci sous certaines conditions fonctionnelles.

0 (Région) et 1 (Produit), et deux croisements d'axe 01 et 10.

Les cumuls générés se présentent comme suit :

- Un cumul par CI/CHAP/NAT sur l'axe simple 0 (Région)
- Un cumul par CI/CHAP/NAT sur l'axe simple 1 (Produit)
- Un cumul par CI/CHAP/NAT origine et destination sur le croisement 01
- Un cumul par CI/CHAP/NAT origine et destination sur le croisement 10

Les croisements d'axe 01 et 10 sont paramétrés dans la table de paramétrage **FPCANA001**.

Etab	Axe Orig.	Type CI	Centre origine	Chap	Nature	Axe dest.	Type CI	Centre destinat.	Crois. Axe	Montant
0001	0	A	PARIS	70	707000					12000-
0001	1	B	ANAEL	70	707000					12000-
0001	0	A	LYON	70	707000					14000-
0001	1	B	GAEL	70	707000					14000-
0001	0	A	PARIS	70	707000	1	B	ANAEL	01	12000-
0001	1	B	ANAEL	70	707000	0	A	PARIS	10	12000-
0001	0	A	LYON	70	707000	1	B	GAEL	01	14000-
0001	1	B	GAEL	70	707000	0	A	LYON	10	14000-

## Déduction partielle de la TVA

Quand la société gère la déduction partielle de la TVA, dans les journaux d'achats, le programme de validation du brouillard calcule la TVA réellement déductible et réintègre le montant de TVA non déductible dans les lignes HT.

Le principe est le suivant en présence d'un pourcentage de récupération sur la pièce :

- Sur les CG de racine de compte TVA, application du % de récupération pour ne conserver que ce montant sur la ligne de TVA,
- la différence entre le montant d'origine de la ligne et le nouveau montant est réintégré dans le montant HT correspondant

Sur les CG hors taxe, la réintégration est faite

- en rupture sur code TVA, code déduction, % de récupération, régime de TVA
- sur les lignes de HT, au prorata des montant HT si plusieurs lignes (lignes avec CG autres que TVA ayant les mêmes taux, code déduction, % de récupération et régime)
- avec gestion de l'arrondi

Par « code TVA, code déduction, % de récupération, régime de TVA » le total (HT + TVA) est identique avant et après réintégration de la TVA.

### Principe général

La validation du brouillard met en évidence les anomalies qui sont détectées lors de l'intégration des pièces comptables dans les fichiers historiques comptables et analytiques. Le « top anomalie » est alors mis à jour automatiquement sur les pièces en anomalie dans le brouillard FMBROUILLARD.

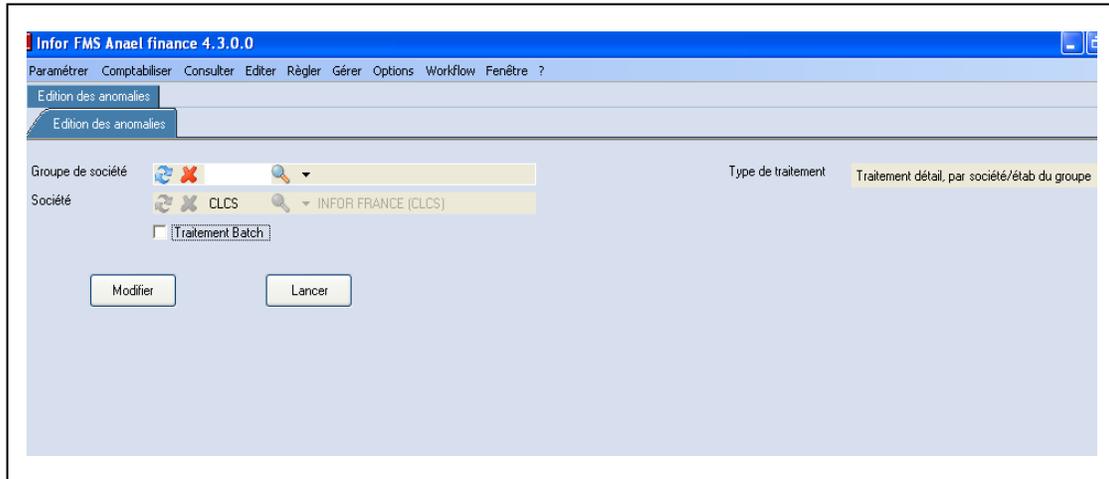
Dès qu'une anomalie est détectée sur un mouvement de la pièce, tous les mouvements de la pièce sont automatiquement affectés du même top anomalie. Les pièces en anomalies ne sont jamais intégrées partiellement ou totalement dans la base de données.

Les différents types d'anomalie sont les suivants :

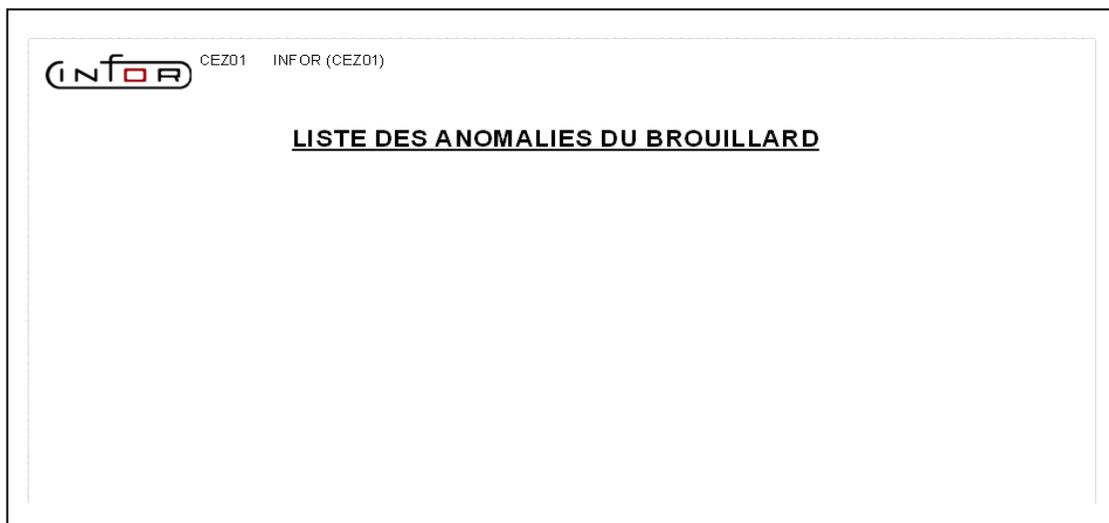
- 1 = Pièce non équilibrée par société
- 2 = Anomalie sur portefeuille
- 3 = Erreur sur les inter-établissements
- 4 = Erreur lors de la génération des OD de TVA
- 5 = Erreur lors de l'extourne
- 6 = Pièce d'origine n'est pas équilibrée par établissement
- 7 = La pièce d'extourne n'est pas équilibrée par établissement
- 8 = Erreur sur imputation analytique
- C = Erreur sur écriture Interco – flux
- D = Réintégration TVA impossible
- E = Génération des écritures réciproques impossibles
- I = Erreur lors de l'insertion
- P = Paramétrage des équivalences de tables interco incomplet (établissements, journaux, comptes généraux, natures)
- T = Erreur sur ligne de tiers dans la pièce interco
- L = Erreur sur la TVA sur encaissement – NB : Ces pièces en anomalie « L » sont recyclées automatiquement par la validation du brouillard.
- U = « La date comptable doit être unique sur tous les mouvements de la pièce »

## Edition des anomalies

Une édition permet de lister les pièces qui sont en anomalie dans le brouillard. Elles sont référencées par la zone CANOM « Top anomalie » différente de NULL dans FMBROUILLARD. Ce traitement peut être lancé en interactif ou en BATCH.



La page de garde se présente comme suit :





Il existe deux types de traitement :

- **Remise à blanc du top anomalie**

Cette option retraite les pièces en anomalie directement dans le brouillard. En effet, le « top anomalie » est remis à blanc sur tous les mouvements sélectionnés.

Ce principe s'applique notamment si l'anomalie relève d'un problème de paramétrage dans la base de données (Exemple : comptes de liaison inter-établissement non paramétrés, période fermée, compte général inexistant etc...).

Dès que le top « Anomalie » est remis à blanc sur la pièce comptable, les pièces comptables apparaissent à nouveau en « Validation du brouillard ». Elles peuvent être comptabilisées dans les historiques comptables si tous les contrôles de validité de la pièce sont réunis.

- **Transfert des pièces dans FMRESERVE**

Cette option permet de transférer les pièces en anomalie dans la table « des écritures en réserve » FMRESERVE afin d'être retraitées manuellement en saisie des écritures. Ces pièces doivent donc être « rappelées » (par le bouton « Charger » dans l'entête de saisie de pièce) afin d'être modifiées ou supprimées le cas échéant. Les fonctions classiques de la saisie des écritures demeurent inchangées à ce stade.

Dès que les pièces en anomalie sont transférées dans FMRESERVE, alors elles sont automatiquement épurées dans le brouillard FMBROUILLARD.

**Sélection des pièces en anomalie**

Les pièces en anomalie peuvent être sélectionnées sur les critères suivants :

- Sélection par journal,
  - Code journal
  - Etablissement par défaut,
  - Période.

**Ou**

- Sélection par numéros internes.
  - Renseigner une borne de n° interne si besoin.

Le traitement de recyclage des anomalies peut être lancé en interactif ou en BATCH.

===